

Ordre du jour
Rencontre de démarrage
Contrôle des insectes piqueurs
Saint-Michel-des-Saints 2023

Date, heure et lieu de la rencontre :
Le 25 avril 2023 à 13h30

Lieu de la rencontre

La rencontre se tiendra par visioconférence au lien suivant :
[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Seront présents :

De G.D.G. Environnement :

- M. Jean-Frédéric Alain, Superviseur de projet
- M. Luc Lavoie, Directeur de projet
- M. Richard Vadeboncoeur, Responsable de contrat

De la municipalité de La Conception :

- M Sébastien Gariépy, Directeur général
- M Stéphane Raymond, Directeur des travaux public

Objectif de la rencontre

- Discuter des différents éléments techniques du programme 2023 afin d'assurer la satisfaction des responsables et des citoyens de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints

1. Numéros de téléphone et responsables

Le coordonnateur du projet sera M. Samuel Noël
Cellulaire : 819-995-0357
Courriel : stmichel@kersia-group.com

Le superviseur de projet sera M. Jean-Frédéric Alain
Cellulaire : 819-323-6276
Courriel : jeanfrederic.alain@kersia-group.com

Le directeur de projet est M. Luc Lavoie
Cellulaire : 819-609-5934
Courriel : luc.lavoie@kersia-group.com

Le responsable de contrat est M. Richard Vadeboncoeur
Cellulaire : (819) 380-3333
Courriel : richard.vadeboncoeur@kersia-group.com

Siège social : (819) 373-3097 ou 1.888.567.8567

Les communications avec la Ville se feront avec : _____

2. Calendrier des opérations

- a. Perspectives, compte tenu du printemps.
 - i. Démarrage de contrat suit son cours habituel
- b. Début des activités 2023
 - i. Arrivée de l'équipe et début des prospections larvaires devrait se faire dans la semaine du 1^{er} mai.

Moustiques

- i. Début des traitements au sol ont prévues vers la mi-mai en fonction des conditions météorologiques à venir et du développement larvaire.
- ii. Traitement aérien prévu au mois de mai.
- iii. Traitements terrestres estivaux en fonction des précipitations.

Mouches noires

- i. Traitements des ruisseaux débutera dans la semaine du 1^{er} mai.
- ii. Traitements estivaux des rivières pour les mouches noires en fonction du développement larvaire (6 à 14 jours).
- iii. Fin des opérations et de la protection prévues le 15 août.

3. Types de traitement

- a. Traitement au sol : épandage du produit à l'aide d'équipements portables. Les traitements se font seulement lorsqu'il y a présence de larve et se poursuivront pour assurer une protection jusqu'au 15 août. La fréquence des applications est modulée par les conditions météorologiques et adaptée au rythme des nouvelles éclosions d'espèces estivales.
 - Le personnel de GDG est toujours identifié à l'aide d'un dossard orange.
 - Les véhicules sont tous identifiés aux couleurs de GDG.
- b. Traitement aérien : le ou les traitements aériens sont réalisés pour les zones difficiles d'accès ou de grande superficie. Leur nombre variera selon les conditions climatiques rencontrées. GDG avisera, entre autres, les corps policiers et le responsable à la Ville*, tel que requis par Transports Canada.

i. Révision des personnes à contacter :

- Police
- _____

4. Ligne d'information publique et requêtes citoyennes

Pour information générale citoyens (ligne Info-Moustique sans frais) : 1.844.840.8700 ou par courriel : infomoustique@gdg.ca

Le numéro de téléphone et le courriel de la ligne info-moustique sont du domaine public et peuvent être diffusés aux citoyens.

Chaque requête sera notée dans notre carte de suivi interactive et comprendra les éléments suivants :

- Date de la demande
- Nom et adresse du citoyen
- Courte description de la demande
- Courte description de l'action posée et la date

Si le problème est d'origine locale (exemple : piscine non chlorée, ou la présence d'eau stagnante dans de vieux pneus, etc.), le citoyen sera alors avisé d'apporter les corrections nécessaires. Un accroche-poignée sera laissé chez le résident.

Le bilan des requêtes et leurs suivis sont par la suite transmis dans les rapports mensuels.

5. Validation des résultats (tests de nuisance)

Description du test de nuisance :

- Faits en présence d'un employé témoin ou autre tel que convenu avec le client.
- L'échantillonnage s'effectue à l'aide d'un filet entomologique.
- Les échantillonnages sont prélevés pendant cinq (5) minutes, après cinq (5) minutes d'attente
- Le technicien ne doit pas porter de répulsif.
- 2-3 stations d'échantillonnage en zone protégée et 2-3 stations en zone non protégée.
- Les stations en zone protégée seront à la convenance du client.
- Les stations en zone non protégée seront proposées par l'équipe de GDG.
- Les tests seront effectués en fin de journée généralement après 16h.
- Les tests sont effectués au minimum aux 2 semaines (tel que mentionné au devis).
- Le formulaire de tests de nuisance est complété via une application mobile (Survey123).

Les témoins prévues en 2023 seront :

6. Entreposage des produits

Le produit biologique nécessaire aux traitements aériens est entreposé au garage municipal sur la rue des Aulnaies.

7. Suivi du contrat

- a) GDG produira des rapports d'étape et un rapport final.

Date des rapports : tous les mois à partir de mai et rapport final après la fin de la période de protection. Les rapports couvriront les activités du mois précédent.

- b) Comme ce fut instauré en 2022, les rapports seront déposés sur un site Sharepoint restreint aux personnes identifiées. Ceci permet également de faciliter le partage de fichiers.
- c) Les rapports d'étapes comprendront au minimum les éléments suivants :
- Nouvelles et faits saillants
 - Résultats des tests de nuisance sous forme de tableau
 - Bilan des appels reçus à la ligne Info-Moustique
 - Information générale et problématiques

8. Communication

- Nous offrons un modèle de communiqué présaison pour diffusion grand public.
- Validation de l'information mise en ligne sur le site web de la municipalité.
- Documents d'information disponibles en format papier ou en format pdf. Ex : Dépliant; « Je fais ma part »
- Il est important de communiquer le site web de GDG www.gdg.ca et le document <https://www.gdg.ca/documents/Document-Mise-a-jour-Bti-2022.pdf> comme complément d'information scientifique.
- Les représentants de GDG s'engagent à ne faire aucun commentaire aux médias sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de la Ville.

9. Autorisation ministérielle du MELCCFP / Autres documents administratifs

Nous avons reçu l'autorisation et celle-ci est valide pour 2023-2024.

10. Exclusions et avis fauniques

- a) Aucun traitement ne sera effectué sur les terrains privés lorsqu'un citoyen signifie son refus. Un registre des adresses et une zone d'exclusion sera créée sur nos cartes afin d'éviter le passage sur ces propriétés.
- b) Aucun avis faunique n'affecte la qualité du contrôle

Varia

Communiqué émis le 20 avril

ORIENTATION DU MELCCFP POUR L'UTILISATION DU BTI

<https://www.gdg.ca/article/orientation-du-melccfp-relative-au-contrôle-des-insectes-piqueurs-a-laide-du-bti/>

Bonne saison 2023!

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tous autres renseignements supplémentaires ou pour toutes demandes.